

## Nom de la source

Le Quotidien (Saguenay, QC) (tablette)

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Régionale

## Provenance

Saguenay, Québec, Canada

Mardi 7 janvier 2020 • 19h00 HE

Le Quotidien (Saguenay, QC) (tablette) • 1120 mots

## L'église Saint-Mathias, un site patrimonial?

Mélanie Côté

Le Quotidien

**L'achat de l'église Saint-Mathias d'Arvida par un promoteur privé du Lac-Saint-Jean pourrait bien tomber à l'eau. La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a en effet déposé un avis d'intention pour en faire un site patrimonial.**

**E**n octobre dernier, les paroissiens avaient accepté le projet du promoteur qui comptait transformer l'église en salle de spectacles et espaces à bureaux. Le coût de l'acquisition était prévu à 50 000 \$, mais en contrepartie, un espace de culte était prévu gratuitement pour les paroissiens pour une période de 10 ans. Cette offre leur avait plu, car les travaux nécessaires pour rénover le bâtiment situé sur la rue Lévesque atteignaient 750 000 \$. L'évêché de Chicoutimi, qui doit donner son accord ou non au projet, n'a toujours pas fait connaître sa réponse dans ce dossier.

Selon l'avis d'intention obtenu par Le Quotidien, les aménagements du terrain, les éléments intérieurs et extérieurs de l'église et de la sacristie, dont l'autel principal, l'autel secondaire, la table de communion, la lampe du sanctuaire, les fonts baptismaux et leur couvercle, la grille du baptistère, les vitraux, les confessionnaux et les armoires de la sacristie sont visés. Cependant, le presbytère est exclu du projet de reconnaissance.

Cette nouvelle est loin de plaire au président de la fabrique Sainte-Thérèse-

LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a déposé un avis d'intention pour faire de l'église Saint-Mathias d'Arvida un site patrimonial.

de-l'Enfant-Jésus, René Lapointe, qui a reçu une lettre à ce sujet le 23 décembre dernier.

« Après 10 mois de travail, cette situation-là pourrait faire en sorte que ce qui a été effectué avec le promoteur pourrait tomber. Si la ministre prend un certain temps à rendre sa décision, notre promoteur pourrait se retirer et ça va être très difficile de trouver un projet aussi intéressant. Et nous, nous ne serons pas en mesure de faire quoi que ce soit », s'est désolé M. Lapointe, mardi soir, lorsqu'interpellé par Le Quotidien.

Selon lui, la lettre d'intention de la ministre Roy fait en sorte qu'ils doivent agir comme si le site était déjà classé patrimonial, ce qui fait en sorte que le promoteur ne peut rien commencer.

« On ne peut absolument rien faire, et pour le promoteur, le site n'a plus aucun intérêt, car on protège non seulement l'extérieur, mais l'intérieur également.

© 2020 Le Quotidien (Saguenay, QC) (tablette). Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliCertificat émis le 26 mai 2020 à Biblio.-Saguenay-(Réseau) à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20200107-TQT-f58ba3cd9705b8a869a20434073ad65f

Le promoteur ne peut donc pas rentabiliser un tel projet. À moins que le gouvernement en prenne possession totalement, on devra le fermer au printemps 2021. [...] Le document indique que le presbytère n'est pas inclus, mais c'est une maigre pitance comparative-ment au projet global envisagé. »

M. Lapointe a donc pris contact avec l'évêché et compte faire des représentations auprès de la ministre pour lui demander de ne pas procéder. Même si le gouvernement remet le bâtiment à neuf, la fabrique n'aura pas l'argent pour l'opérer.

« Le promoteur est extrêmement déçu, tout comme nous. Il a travaillé en toute bonne foi avec nous pendant 10 mois. Toutes ses démarches pourraient tomber à l'eau. Il peut tolérer un certain temps, mais la problématique, c'est qu'il y a des travaux préparatoires à faire, sauf qu'il ne peut rien commencer. Ça va retarder l'avancement et la rentabilité du projet. Il n'y aura plus d'autres projets comme celui-là. Il n'y aura plus aucune démarche pour d'autres projets », conclut M. Lapointe.

De son côté, le conseiller municipal du secteur, Jean-Marc Crevier, compte faire des représentations pour que le classement n'aille pas de l'avant.

« C'est sûr que je vais intervenir au niveau de Josée Néron. Je vais lui demander qu'elle intervienne et qu'elle fasse quelque chose. Mais le premier à intervenir, ça doit être l'évêque de Chicoutimi. Ça fait un bout qu'il sait que les paroissiens sont d'accord avec le projet », a mentionné M. Crevier, ajoutant que le projet est « excellent pour la fabrique, pour l'évêché et pour la ville ».

## Bonne nouvelle pour Sylvain Gaudreault

Le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, se réjouit quant à lui de cette annonce. Selon lui, il s'agit d'une bonne nouvelle pour la conservation de l'église et du patrimoine arvidien, un lieu encore « très actif » dans le secteur.

Il espère toutefois que cette annonce viendra avec de l'argent pour assurer la conservation ou la reconversion du bâtiment. « On ne mettra pas une cloche de verre par-dessus. Ça doit venir avec un soutien », a-t-il imaginé.

Selon lui, la ministre Roy a annoncé des sommes supplémentaires pour le patrimoine, alors il espère que l'église Saint-Mathias pourra en bénéficier.

+

## ARCHITECTURE DISTINCTE

L'église Saint-Mathias d'Arvida a été construite en 1964 et 1965 selon les plans de l'architecte Jacques Coutu. Ce dernier a d'ailleurs reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec des mains du député Sylvain Gaudreault, il y a un an, pour son apport à l'architecture régionale tout au long de sa carrière.

Plusieurs éléments ont été retenus par le gouvernement du Québec. Dans l'avis d'intention de classement de bien patrimonial, on mentionne les murs extérieurs faits de béton et percés d'étroites fenêtres qui font toute la hauteur de la surface?; la structure faite de cadres de béton soutenant la charpente du toit en bois lamellé-collé. On rappelle également que l'église, le presbytère et l'école Sainte-Lucie forment « le cœur institutionnel du quartier résidentiel dans lequel elle s'intègre har-

monieusement ».

« Le toit est composé de quatre pans concaves se rejoignant et s'élevant au centre pour former un clocher constituant un point de repère dans le quartier. Le plan en losange de l'église permet de disposer les rangées de bancs en éventail et de rapprocher les fidèles du sanctuaire, lequel est aménagé dans un angle. Les éléments structuraux et les matériaux utilisés constituent l'essentiel de l'ornementation. La forme des blocs de béton des murs améliore l'acoustique du lieu de culte, en plus de créer un effet décoratif. Les bandeaux de fenêtres aménagés à la jonction des murs et du toit éclairent le lieu tout en préservant l'intimité des cérémonies. Le puits de lumière au-dessus du tabernacle est un autre exemple de l'attention portée au traitement de l'éclairage. De nombreux espaces consacrés à diverses activités religieuses et communautaires sont disposés autour de la nef et du sanctuaire », poursuit l'avis, tout en rappelant la grande accessibilité du bâtiment par ses entrées aménagées sur les côtés.

## Note(s) :

Cet article a été modifié le 2020-01-07 à 22h34 HE.